



TIERS-LIEU DU NUMERIQUE

« Numéri'vert »

Le règlement intérieur

Préambule

Numéri'Vert est un tiers-lieu numérique composé d'un espace de travail partagé (coworking), de bureaux individuels et d'une salle de réunion gérés par la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV).

Il est accessible à toute personne ayant un besoin ponctuel d'un espace de travail et d'outils numériques.

Ce règlement intérieur définit les règles de vie et d'utilisation de ces différents espaces.

Tous les utilisateurs sont tenus de respecter le présent règlement.

En cas de non-respect de ce règlement, la CCPV se réserve le droit d'exclure l'utilisateur de l'espace **Numéri'Vert**.

1. Désignation des lieux

Les locaux faisant l'objet du présent règlement intérieur sont installés à la Cité des Métiers - 11 avenue Saget - 60210 Grandvilliers.

2. Description générale des locaux

Numéri'Vert dispose d'un espace de travail ouvert (4 postes de travail), de 2 bureaux privatifs (9 m² chacun), d'une salle de réunion (capacité maximale de 50 personnes debout – 25 personnes assises), des sanitaires et d'un espace café. Tous ces espaces sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

3. Accès

3.1 Tarifs et abonnements

Numéri'Vert propose plusieurs tarifs selon le temps d'occupation d'un bureau en open-space, d'un bureau individuel ou de la salle de réunion.

Des abonnements hebdomadaires, mensuels et trimestriels sont également proposés.

Un abonnement est souscrit à un individu et ne peut pas être transféré à un tiers.

Les abonnements sont non-remboursables.

Les tarifs sont annexés au présent règlement.

3.2 Réservation, formulaire d'inscription et paiement

Numéri'Vert met à disposition de chaque coworker un bureau en open-space, individuel ou une salle de réunion.

Quelle que soit l'utilisation de l'espace, la réservation est obligatoire. Elle doit être effectuée par internet via le site : www.numerivert.com.

Sans réservation préalable, l'accès à **Numéri'Vert** n'est pas autorisé.

La réservation de la salle de réunion doit être effectuée au minimum 5 jours ouvrés avant la date souhaitée.

Chaque coworker doit payer sa location ou son abonnement avant d'utiliser l'espace.

Le paiement se fait exclusivement en ligne - par carte bancaire - au moment de la réservation.

Lors de la première réservation, un formulaire d'inscription est à compléter.

3.3 Annulation

Il est possible d'annuler une location dans les conditions suivantes :

Durée de la location	Délai d'annulation
Demi-journée	Au plus tard 24h00 avant le jour de la location
Journée	Au plus tard 24h00 avant le jour de la location
Formule abonnement hebdomadaire	Au plus tard 2 jours avant le premier jour de la location
Formule abonnement mensuel	Au plus tard 5 jours avant le premier jour de la location
Formule abonnement trimestriel	Au plus tard 15 jours avant le premier jour de la location

Passé ces délais, toute location payée reste acquise à la CCPV.

3.4 Accès général

- ***Pour un abonné***

Un abonné dispose des moyens nécessaires (badges et clés) pour accéder à l'espace de coworking ou à son bureau individuel en toute autonomie, 24h/24 et 7j/7.

Cependant, l'abonné à l'espace de coworking doit réserver au préalable son bureau via le site www.numerivert.com.

Les badges et les clés sont strictement personnels et ne doivent en aucun cas être cédés ou prêtés à une tierce personne.

Les badges sont programmés en fonction des besoins de l'utilisateur et dans la limite du temps de réservation prévue.

Les badges et les clés sont remis en main propre à l'abonné à l'espace **Numéri'vert** par un agent de la CCPV pendant les horaires d'ouverture de la CCPV.

Tout badge perdu ou volé sera facturé 15 € à l'utilisateur.

- ***Pour un coworker ponctuel***

Pour un coworker ponctuel, **Numéri'Vert** est accessible pendant les horaires d'ouverture de la Cité des Métiers comme suit :

Le lundi de 13h30 à 17h30

Du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

- ***A la salle de réunion***

Numéri'Vert propose la privatisation de la salle de réunion (capacité maximale de 50 personnes debout – 25 personnes assises) soit à un coworker soit à une entreprise.

Pour des raisons de sécurité, la capacité d'accueil maximale de 50 personnes doit être impérativement respectée.

La salle de réunion est équipée de tables et de chaises.

Sur demande, un vidéoprojecteur et un paperboard peuvent être mis à disposition.

La salle de réunion est accessible au moyen d'un badge remis par un agent de la CCPV.

Tout badge perdu ou volé sera facturé 15 € à l'utilisateur.

4. Règles de fonctionnement interne

4.1 Respect d'autrui

Numéri'Vert se veut un espace d'ouverture aux autres et a vocation à favoriser les échanges entre utilisateurs. Chacun est tenu de respecter autrui dans ses convictions et idées. Chacun doit respecter la vie privée des autres et entretenir de bonnes relations avec l'ensemble des utilisateurs.

Pour le bien-être de chacun, il est demandé de ne pas faire de bruit excessif, ni de causer une quelconque gêne qui pourrait nuire au bon déroulement des activités des utilisateurs de l'espace de coworking.

4.2 Utilisation du téléphone et ordinateur portable

L'usage du téléphone portable est autorisé dans l'espace de coworking dans le cadre d'une utilisation modérée et respectueuse des autres coworkers.

Le son des appareils (ordinateurs, téléphones) doit être coupé et un casque pour écouter de la musique ou des vidéos utilisé.

4.3 Tabac et cigarettes électroniques

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux.

L'utilisation de la cigarette électronique n'est pas tolérée.

4.4 Boissons alcoolisées

Il est interdit d'introduire, de distribuer et de consommer des boissons alcoolisées ou des substances illicites au sein des locaux.

4.5 Animaux

Les animaux ne sont pas acceptés dans les locaux.

4.6 Respect des locaux

Chaque utilisateur se doit de respecter les locaux. Ce qui implique de n'effectuer aucune dégradation de l'immeuble, des biens et de tout le mobilier et matériel.

Les utilisateurs ne pourront apposer sur les murs, les vitres aucune enseigne, calicot ou autre support publicitaire.

Un tableau d'affichage destiné à recevoir la signalétique individuelle des coworkers est installé à l'entrée.

Numéri'Vert est un lieu de travail, d'échange et de partage entre les utilisateurs.

Par conséquent, les utilisateurs sont tenus de respecter les lieux et de maintenir les locaux dans l'état ils les ont trouvés.

L'utilisateur s'engage donc à laisser son bureau et les parties communes dans le meilleur état de propreté et d'ordre possible.

Les postes de travail n'étant pas privatifs, l'utilisateur ne peut stocker dans l'espace de coworking ses effets personnels et/ou son matériel professionnel.

5. Utilisation du matériel, ressources communes

La CCPV met à disposition des utilisateurs du matériel et des ressources communes.

Chaque personne a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié.

Toute anomalie dans le fonctionnement du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés à la CCPV.

Les ressources communes sont :

- La connexion internet (en wifi),
- L'imprimante/photocopieuse/scanner,
- Les PC et téléphones fixes (réservés exclusivement aux utilisateurs des bureaux individuels).

5.1 Connexion internet et utilisation du WIFI

La CCPV fournit un accès wifi illimité valable le temps de la réservation.

L'utilisation du wifi est incluse dans la tarification.

Les codes d'accès WIFI sont communiqués lors de la réservation.

La CCPV se réserve le droit de le modifier à tout moment. Le nouveau code vous sera transmis dans les meilleurs délais.

L'utilisation est soumise à l'acceptation des règles et lois en vigueur.

Les utilisateurs s'engagent à utiliser le service wifi de façon légale. Tout téléchargement illégal ou mise à disposition de contenu illégaux est strictement interdit (toutes informations, textes, images, messages, vidéos ayant un caractère violent, raciste, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant, ... portant atteinte à un tiers ou y incitant).

La CCPV se réserve le droit d'interrompre le service de connexion à internet pour des raisons de maintenance ou de facteurs ne dépendant pas de sa volonté ; et ce sans obligation d'information préalable ni indemnisation quelconque.

Chaque utilisateur est responsable des données transmises ou reçues au travers de la connexion internet de **Numéri'Vert**.

Il doit veiller à utiliser la connexion internet avec tout équipement apporté par l'utilisateur (ordinateur, tablette...) exempt de virus et autres malware et de s'assurer de ne pas les transmettre (les équipements mis à disposition par la CCPV sont protégés par une solution de ce type).

Chaque utilisateur doit également disposer dans son système d'exploitation d'un pare-feu et veiller à ce que ce dernier soit actif lors de l'utilisation de la connexion internet de **Numéri'Vert**.

L'internet présente des spécificités techniques qui impliquent l'impossibilité pour la CCPV de garantir la continuité absolue de l'accès au service et des temps de réponse, ainsi que la sécurité dans la transmission des données.

Numéri'Vert n'offre pas de services de stockage de données.

L'utilisateur s'engage également à respecter la législation sur les données personnelles et les traitements automatisés d'information, ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteur, marques, brevets, à la propriété intellectuelle. Il s'interdit toute reproduction ou usage en violation de ces législations.

5.2 Imprimante/photocopieuse/scanner

Une imprimante/photocopieuse/scanner (N&B/couleur, A3 et A4) avec connectivité wifi est mise à la disposition des utilisateurs dans l'open-space.

L'usage de l'imprimante/photocopieuse se fera de manière ponctuelle, modérée et raisonnée en évitant tout gaspillage.

Les identifiants permettant d'utiliser le système d'impression et de comptabiliser les consommations seront fournis au moment de la réservation.

La CCPV se réserve le droit de les modifier à tout moment. Les nouveaux identifiants vous seront transmis dans les meilleurs délais.

5.3 Ordinateurs et téléphones fixes

Numéri'Vert met à disposition exclusivement des utilisateurs des bureaux individuels un ordinateur fixe (sous système d'exploitation Windows) et un téléphone pour l'exercice de leur activité professionnelle.

5.3.1 Ordinateurs fixes

Chaque utilisateur de l'ordinateur fixe reçoit un droit d'accès individuel (code utilisateur et mot de passe personnalisé).

Ces paramètres sont personnels à l'utilisateur et doivent être gardés confidentiels.

Les utilisateurs des ordinateurs fixes doivent a minima respecter les règles suivantes :

- Ne pas modifier les paramétrages techniques et les politiques de sécurité et ne pas empêcher les mises à jour des matériels et/ou logiciels informatiques,
- Ne pas installer de logiciels non autorisés par le service informatique de la CCPV (toute demande par e-mail sera étudiée),
- Soumettre à un contrôle antivirus préalable les supports amovibles (CD, clé USB, disque dur externe...) apportés par l'utilisateur et connectés à ces ordinateurs.

5.3.2 Téléphones fixes

Les appels vers les fixes et les mobiles en France Métropolitaine sont gratuits ; les appels vers l'étranger et les numéros surtaxés sont bloqués.

6. Stationnement des véhicules

Les véhicules des utilisateurs doivent être stationnés sur le parking situé à l'arrière du bâtiment à proximité de l'entrée de **Numéri'Vert**.

Une place de stationnement est réservée aux personnes à mobilité réduite.

7. Sécurité incendie

Le bâtiment dispose des équipements de sécurité incendie conformes à la législation. En cas d'incendie, le plan d'évacuation et les consignes générales de sécurité affichés à l'entrée entrent en vigueur.

8. Alarme intrusion et vidéosurveillance

Les locaux sont équipés d'une alarme anti-intrusion.

En dehors des horaires d'ouverture de la Cité des Métiers, l'utilisateur arrivant le 1^{er} est chargé de désarmer l'alarme. Le boîtier est situé à côté de la porte d'entrée de l'espace **Numéri'Vert**. L'utilisateur quittant le dernier des locaux doit :

- Vérifier la fermeture des fenêtres,
- Eteindre les lumières,
- Mettre l'alarme sous tension.

Les locaux sont équipés de 4 caméras extérieures.

9. Perte, vol, dégâts

Le matériel laissé à **Numéri'Vert** est sous la responsabilité de son propriétaire. Il ne peut donc être engagé de poursuite contre la CCPV en cas de :

- Oubli de documents ou de matériel par l'utilisateur,
- Actes de vols, ou de dégradation par des tiers dans l'enceinte du bâtiment,
- Dommages, d'incendies, de dégâts des eaux ou de toute autre circonstance atteignant les biens propres de l'utilisateur.

10. Renseignements complémentaires

Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV)

3 rue de Grumesnil

60220 FORMERIE

Tél. : 03 44 04 53 90

Mail : numerivert@ccpv.fr

Site Internet : www.numerivert.com

11. Publicité et mise en application

Le présent règlement est rendu exécutoire par délibération du Bureau Communautaire en date du 14 octobre 2019. Il est affiché de manière permanente à l'entrée de **Numéri'Vert** et visible sur le site internet www.numerivert.com.

Chaque utilisateur de **Numéri'Vert** s'engage à respecter l'ensemble des articles de ce présent règlement.